

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES OPÉRATIONS INDIVIDUELLES

NÉGOCIATION - NÉGOCIATION AVEC INTÉRESSEMENT

POLICE D'ABONNEMENT CH NEGO TYPE 17-01

N°

entre Bpifrance Assurance Export

Et la société _____, ci-après désignée « l'assuré »

Il est pris acte que :

- Bpifrance Assurance Export a reçu au préalable les documents prévus par la réglementation en vigueur applicable (ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009, décret n° 2009-1087 du 2 septembre 2009 et les arrêtés en vigueur) en matière de blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la connaissance du client ;
- l'assuré atteste avoir transmis le « questionnaire relatif à l'existence de procédures spécifiques d'identification et de prévention des risques de corruption au titre de la loi Sapin 2 » dûment rempli et signé, s'il est assujetti à l'obligation de conformité à l'article 17 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 » ⁽¹⁾.

L'assuré déclare avoir pris connaissance des conditions générales de la police d'abonnement CH NEGO TYPE 17-01 « NÉGOCIATION-NÉGOCIATION AVEC INTÉRESSEMENT » et, après avoir pu librement en négocier les termes, déclare les accepter.

Fait à Paris, en double exemplaire, le

L'assuré*

Bpifrance Assurance Export

⁽¹⁾ Les établissements assujettis sont : « [...] une société employant au moins 500 salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins 500 salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 M€ [...] ; [...] [les] établissements publics à caractère industriel et commercial employant au moins 500 salariés, ou appartenant à un groupe public dont l'effectif comprend au moins 500 salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 M€. »

* Cachet de la société – Nom et qualité du signataire dûment habilité – Joindre la copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité du signataire, et de ses pouvoirs si ce dernier n'est pas le représentant légal de la société.

Bpifrance Assurance Export

Agissant pour le compte, sous le contrôle et au nom de l'État
en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances
SAS au capital de 30 000 000 euros – 815 276 308 RCS Créteil - N° TVA FR 29 815 276 308
Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : +33 1 41 79 80 00 - Fax : +33 1 41 79 80 01- bpi.france.fr